



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1996/36
17 janvier 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 16 JANVIER 1996, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

J'ai l'honneur de me référer à ma lettre du 29 décembre 1995 (S/1995/1068), par laquelle j'ai notamment informé le Président du Conseil de sécurité que j'avais demandé au Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, Mme Sadako Ogata, de se rendre immédiatement à Bujumbura, en tant qu'envoyé personnel, afin d'examiner avec les plus hautes autorités du Gouvernement les mesures qui pourraient être prises d'urgence afin de désamorcer la situation et de permettre aux organisations internationales de fonctionner efficacement.

J'ai également l'honneur d'appeler votre attention sur la déclaration du Président du Conseil de sécurité en date du 5 janvier 1996 (S/PRST/1996/1), dans laquelle le Conseil a pris note des propositions évoquées dans la lettre susmentionnée et a déclaré qu'il les étudierait, tout comme les autres propositions que je pourrais faire à la lumière des rapports présentés par Mme Ogata et par mon Représentant spécial pour le Burundi.

Mme Ogata s'est rendue du 7 au 8 janvier 1996 au Burundi, où elle a rencontré le Président de la République, M. Sylvestre Ntibantunganya; le Président de l'Assemblée nationale, M. Léonce Ngendakumana; le Premier Ministre, M. Antoine Nduwayo; le Ministre des relations extérieures et de la coopération, M. Vénérand Bakevyumusaya; le Ministre de l'intérieur et de la sécurité publique, M. Sylvestre Banzubaze; le Ministre de la défense nationale, le lieutenant-colonel Firmin Sinzoyiheba; et le Ministre de la réinsertion des personnes déplacées et des rapatriés, Mme Claudine Matuturo. Elle s'est également entretenue avec des représentants des missions diplomatiques, des organismes des Nations Unies, des organisations non gouvernementales (ONG), de la Commission internationale d'enquête et de l'Organisation de l'unité africaine (OUA). Pour la plupart de ces réunions, Mme Ogata était accompagnée de mon Représentant spécial, M. Marc Faguy, ainsi que du Coordonnateur résident des Nations Unies, qui est également le fonctionnaire chargé de la sécurité.

Les membres du Conseil se rappelleront que le voyage de Mme Ogata a été précédé d'un certain nombre d'attaques dirigées contre le personnel des organismes des Nations Unies et des ONG qui travaillent au Burundi, attaques qui se sont soldées par la suspension presque totale de l'aide humanitaire dans une grande partie du pays. Selon une opinion largement répandue au Burundi, ces attaques avaient pour but d'obliger le personnel étranger à quitter certaines régions et d'éliminer ainsi des témoins potentiels.

Toutefois, ces incidents doivent être considérés dans le contexte plus large de la détérioration de la situation dans le pays du point de vue de la sécurité. Dans un climat de radicalisation croissante, les extrémistes des deux principaux groupes ethniques du pays se livrent à des actes de violence tels que meurtres, massacres de civils et destruction de l'infrastructure et des biens économiques nationaux. La Convention de gouvernement, déjà fragile, est la cible d'attaques croissantes, tandis que les institutions, et en particulier les forces de sécurité, sont de plus en plus divisées. Les hauts responsables burundais des deux ethnies considèrent que leur pays est "en état de guerre civile" et accusent le groupe ethnique opposé de procéder à "un nettoyage ethnique".

Il semble que les responsables burundais soient partagés quant à la stratégie à adopter. Certains sont déterminés à lancer une offensive militaire de grande envergure contre certaines des factions armées. Ils sont farouchement opposés à l'idée d'une intervention ou d'un déploiement préventif de forces militaires internationales. D'autres sont partisans d'un dialogue politique plus large et sont notamment prêts à négocier avec les mouvements extrémistes. Ils sont favorables à l'idée d'une présence militaire extérieure qui pourrait contribuer à stabiliser la situation.

Mme Ogata m'a signalé que la poursuite de l'aide humanitaire était essentielle pour répondre aux besoins des ressortissants burundais et des réfugiés étrangers touchés par plus de deux ans de troubles dans la région.

Si la situation sur le plan de la sécurité devait se détériorer au point qu'il faille suspendre totalement les activités humanitaires, les conséquences du point de vue des vies humaines, de la santé, de l'hygiène, des conditions de vie et des déplacements de populations pourraient aboutir à une situation d'urgence qui déstabiliserait davantage encore le Burundi et toute la région des Grands Lacs.

Bien que les autorités et les forces de sécurité burundaises doivent de toute évidence être tenues responsables de la sécurité du personnel de l'ONU et d'autres personnes menant des activités humanitaires ainsi que de l'appui qui leur est accordé, l'ONU peut prendre des mesures supplémentaires pour améliorer la sécurité du personnel. Mme Ogata a recommandé de prendre les mesures suivantes :

a) Dépêcher de toute urgence une mission technique de sécurité pour étudier les moyens d'améliorer le dispositif de sécurité actuel, y compris le déploiement limité de gardes des Nations Unies chargés de protéger le personnel et les locaux des Nations Unies;

b) Élargir aux activités de l'ONU au Burundi le champ d'application de la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé;

c) Renforcer la coopération entre l'ONU et les observateurs militaires de l'OUA, qui pourraient être à même de remplir des fonctions de liaison entre les organismes humanitaires et les forces de sécurité burundaises.

Lors de sa visite, Mme Ogata a demandé au Premier Ministre burundais de s'engager à établir un mécanisme permanent de consultation sur les questions de sécurité entre le Gouvernement, l'Organisation des Nations Unies et les ONG. Le Premier Ministre a annoncé publiquement qu'il approuvait sans réserve cette proposition et l'ONU et les ONG ont déjà tenu une réunion préparatoire afin d'adopter une position commune qui sera discutée avec le Gouvernement.

Les assurances obtenues du Gouvernement burundais et l'adoption des mesures présentées plus haut pourraient contribuer à désamorcer la crise et permettre aux organisations humanitaires internationales d'effectuer plus efficacement leur mission. Néanmoins, il serait illusoire de croire que ces mesures auront un effet réel sur les problèmes fondamentaux du pays. C'est pourquoi je continue à penser qu'il importe au plus haut point que la communauté internationale lance une initiative majeure pour empêcher qu'une nouvelle tragédie ne se produise dans la sous-région et pour instaurer un dialogue entre tous les acteurs de la scène politique burundaise. J'ai donné l'ordre à mon Représentant spécial pour le Burundi d'étudier de toute urgence avec les responsables burundais les moyens d'amorcer un tel dialogue, au besoin sous l'égide de l'ONU. Je saisirai le Conseil de sécurité de cette question dans les jours qui viennent. En attendant, je ne peux que rappeler la teneur de ma lettre du 29 décembre 1995.

Je vous serais obligé de bien vouloir porter le contenu de la présente lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) Boutros BOUTROS-GHALI
